

La Tribune du Trésor

Trimestriel

Numéro 328 - octobre 2007

AU SOMMAIRE :

[2] - Edito

[2] - Fonction publique à vendre

[3] - Pour un débat national sur la sécurité sociale

[4] - Pétition Sécurité Sociale

[5-8] - Le dossier

[9] - Une victoire qui en appelle d'autres

[9] - Tout doit disparaître ?

[10] - Les agents ne sont pas solubles dans les restructurations

[10] - Contrôleurs stagiaires

[11] - Pour être plus forts ensemble



Unis et solidaires
pour un monde plus juste



Dossier :
**Pour des administrations
fiscales et financières
au service du progrès social**

Edito

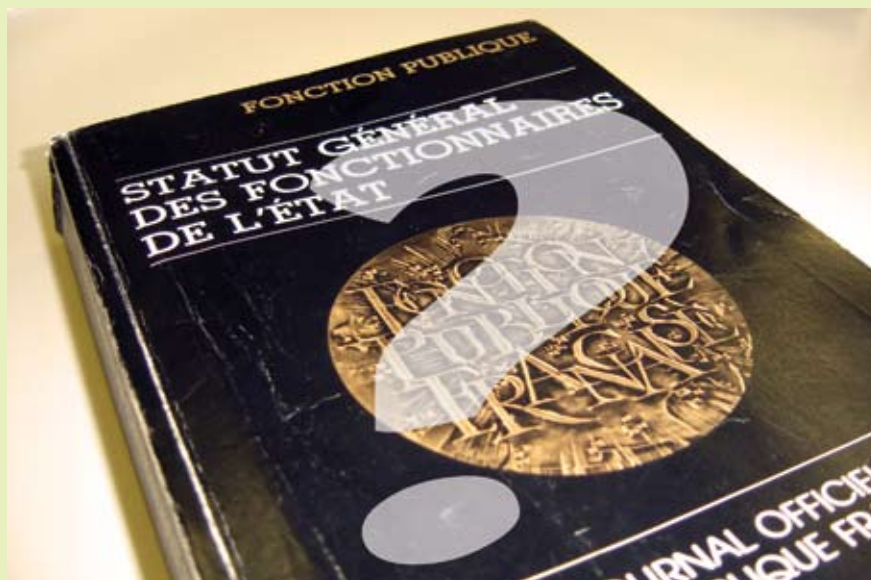
Les différentes mesures prises ou déjà annoncées dans la période estivale, qu'il s'agisse de la fiscalité (bouclier fiscal, impôt sur la fortune, droits de succession...), des modalités de financement de notre système de protection sociale (franchises médicales, TVA dite sociale), du pouvoir d'achat (non-revalorisation du SMIC, augmentation des produits alimentaires,...) du droit à la retraite (allongement des durées de cotisations), des heures supplémentaires, du droit de grève, la liste est longue... ne répondent en rien aux exigences sociales des salariés.

Dans la Fonction Publique, aux Finances, l'accélération des suppressions d'emplois et des réformes, avec en ligne de mire le statut de fonctionnaire, confirme l'objectif de réduire le « coût » de l'intervention de la puissance publique. Les annonces de fusion des administrations UNEDIC/ANPE, DRIRE/DIREN, de la DGI et de la DGCP s'inscrivent dans cette logique.

Pour la CGT, il est temps de combattre ces politiques en créant les conditions d'une intervention la plus unitaire des personnels.

Sans attendre, nous vous proposons d'être à l'offensive sur vos revendications et d'agir ensemble pour imposer d'autres choix.

Fonction Publique « à vendre » contre contrat, individualisation et pécule ?



Le Président Sarkozy l'a dit : « il faut sortir des carcans », carcan du statut, carcan des corps, carcan du concours, carcan du traitement.....

Le statut des fonctionnaires a depuis plusieurs années subi de graves atteintes (recours élargi aux personnels contractuels, restriction du droit de grève, notation évaluation...).

Les dernières annonces sont d'autant plus graves que l'objectif est bien de vider l'ensemble du statut de sa substance en :

- favorisant le recours au contrat de droit privé comme moyen de recrutement sur le modèle de ce qui a été fait à la Poste et à France Télécom par exemple dont nous avons par ailleurs vu les résultats,
- prônant une individualisation des rémunérations qui sous prétexte de reconnaissance du « mérite » encouragerait le clientélisme,
- aidant les départs de la Fonction Publique au bénéfice d'un « pécule ».

Cette conception dévoyée de la Fonction publique ne peut que

conduire à une rupture historique avec le principe de solidarité et d'égalité d'accès au service public, le principe d'indépendance et de responsabilité des Fonctionnaires.

Le statut des fonctionnaires n'est pas un privilège accordé aux fonctionnaires. Porteur de droits et de devoirs, il constitue le socle d'une fonction publique accessible à tous et au service de tous.

Ce que propose aujourd'hui le gouvernement sous couvert de modernisation, c'est un retour en arrière de plusieurs décennies !

Ces projets vont aggraver la situation déjà difficile de l'emploi, sans contribuer à l'amélioration de la croissance et accentueront l'abaissement général des garanties collectives de l'ensemble des salariés.

Un débat public est indispensable pour construire la Fonction Publique de demain. La CGT y prendra toute sa place pour promouvoir une Fonction publique de progrès dotée des moyens indispensables à la satisfaction des besoins des citoyens.

Pour un débat national sur la Sécurité sociale

Le gouvernement a présenté le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2008 et actualisé les prévisions sur les comptes pour 2007. Les 12 milliards de besoins de financement en 2007 qui apparaissent dans ces prévisions, signifient clairement l'échec des réformes 2003 des retraites et 2004 de l'assurance maladie malgré les sacrifices demandés.

Aucun des défis lancés à notre société (concilier efficacité économique, solidarité et réponses aux besoins de santé et de prévoyance) n'a été relevé.

Dans les faits avec la franchise médicale et le durcissement des conditions d'accès à la retraite, le gou-

par les entreprises.

Les primes de départ à la retraite risquent d'être réduites pour les salariés, alors qu'en supprimant la « contribution Delalande » on vient de faire un cadeau de plusieurs centaines de milliers d'euros aux entreprises qui licencient leurs employés de plus de 50 ans ! Par contre, les négociations sur la reconnaissance de la pénibilité n'avancent pas.

Tout cela n'est pas inéluctable !

Il est temps d'élargir le débat dans tous les lieux de vie, au travail, dans la cité, pour un autre politique de santé et de son financement.

Il est temps d'engager la responsabilité du patronat sur le développe-

déclarées et reconnues en accidents du travail et maladies professionnelles.

Il est temps d'agir afin d'ouvrir d'autres perspectives que la culpabilisation des malades, des retraités, des familles.

Le gouvernement a déjà reculé sur la TVA sociale, il doit retirer ses projets sur les franchises médicales et accepter la réouverture d'un débat global sur l'avenir des retraites du secteur privé et du secteur public.

La CGT propose :

- la **responsabilisation des employeurs** sur les conséquences du « mal travail » avec l'arrêt des sous-déclarations massives des accidents du travail et maladies professionnelles, la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé à la retraite,
- une **réforme des cotisations employeurs** pénalisant la précarité et taxant les profits financiers,
- une **nouvelle organisation du système de santé et de protection sociale** en mettant l'accent sur la prévention des risques et de la pénibilité.

La manifestation du 13 octobre initiée par la FNATH et l'ANDEVA soutenue par la CGT a été une première occasion de porter l'exigence d'une transformation des conditions de travail, d'une autre politique de prévention, d'une réforme du financement de la sécurité sociale et du refus des mesures régressives du gouvernement.

Il y en aura d'autres !



vernement poursuit dans la même voie.

Une fois de plus, le gouvernement cherche à résoudre le problème sur le dos des salariés, il accompagne la gestion de l'emploi mise en œuvre

ment du « mal travail » et son cortège de souffrances et de pathologies (troubles musculo-squelettiques, cancer, troubles psychosociaux) développées par les salariés et facturées à l'assurance maladie car non



Pétition Nationale

SECURITE SOCIALE FRANCHISES : NON ! UNE BONNE REFORME : OUI

Pour répondre aux besoins de santé, à la nécessité de conquérir le droit à la santé égal pour tous, la Cgt fait des propositions pour un autre financement de la Sécurité sociale.

L'instauration de 4 franchises, de 10 euros chacune, proposée par le Président de la République aurait des effets injustes pour les assurés sociaux et participerait à la remise en cause du régime universel et solidaire de la Sécurité sociale.

Ces franchises s'ajouteraient :

- à la contribution de 1€ sur chaque acte médical,
- au forfait de 18€ sur les actes chirurgicaux supérieurs à 90 €,
- à l'augmentation du forfait hospitalier,
- aux dépassements d'honoraires,
- au déremboursement de nombreux médicaments,
- au ticket modérateur.

Au total : un accès aux soins de plus en plus coûteux et donc limités pour une partie de plus en plus importante des assurés sociaux, dont les retraités.

A l'opposé, la Cgt propose de renforcer les principes fondamentaux du régime obligatoire de la Sécurité sociale plus solidaire, juste et humain :

- Le plein emploi,
- L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et retraites,
- Une refonte du financement de la Sécurité sociale assise sur l'ensemble des richesses créées,
- La taxation des revenus financiers.

Je soutiens ces propositions.

Nom	Prénom	Signature

Pour des administrations fiscales et financières au service du progrès social !

Face aux enjeux présents et à venir, la Fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et du trésor s'inscrivent résolument dans une démarche offensive pour une réelle alternative aux réformes régressives de nos administrations. Sur la base des analyses et propositions développées ces dernières années, la Fédération des finances CGT et ses syndicats des impôts et du trésor mettent aujourd'hui en débat des propositions revendicatives ambitieuses. Ce document, sans prétendre avoir réponse à tout, rappelle un certain nombre de principes d'organisation de nos missions et formule de nouvelles propositions, revendications et réflexions s'inscrivant dans le projet CGT de Maisons et d'Hôtels des finances présenté lors du conflit 2000.

Il s'agit, avec les personnels, de construire un projet portant sur le rôle et la finalité des finances et de la gestion publiques, l'organisation des missions et des administrations fiscales et financières.

Du fait de leurs places et de leurs rôles spécifiques au sein de l'appareil d'Etat, Bercy comme les institutions économiques et financières publiques et semi-publiques constituent le bras armé et le cœur de cible de la réforme libérale dont l'un des objectifs consiste à faire de l'Etat un outil au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société.

C'est pourquoi, durant ces dernières années, les finances publiques, la gestion publique ont été au cœur des processus de réformes...

- Adoption de lois de finances montrant que la place, le rôle, le volume, l'efficacité de l'impôt ne cessent d'être remis en cause par le Medef, les Gouvernements, leurs majorités parlementaires et plus globalement les tenants de la pensée libérale.

- Vote de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) en août 2001 générant une réforme de l'Etat uniquement fondée sur une approche budgétaire et comptable en termes de coût/ rendement.

...qui continuent aujourd'hui...

Ainsi, le « paquet fiscal » voté le 26 compétences de la puissance publi-



juillet dernier, loi injuste, inégalitaire, inefficace, coûteuse pour les contribuables, ne manquera pas de produire des effets régressifs amplifiés sur les budgets de l'Etat et de la protection sociale.

Mise en oeuvre depuis l'année 2006, la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) génère et accentue des modifications profondes de la gestion publique tant de l'Etat que du secteur public local : transfert de

que à la sphère privée (Partenariats Publics Privés), contrôle partenarial, sélectif et hiérarchisé, affaiblissement du contrôle des modalités de passation et de conclusion des marchés publics...pour ne donner que quelques exemples. Ces évolutions montrent bien que l'Etat, sous l'aiguillon du Medef, met en oeuvre de nouvelles conceptions des finances et de la gestion publiques organisant :

- Un recul de l'intervention publique au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société.
- Une mise en cause des missions des administrations fiscales et financières devant être effectuées au moindre coût et assurant de moins en moins les contrôles nécessaires.

...et se traduisent par :

- Des privatisations, des externalisations, des mises en cause des missions de service public et de leurs conditions de mise en oeuvre.
- Des fermetures, des rétractions, des réorganisations des services publics de proximité et d'intérêt général.
- Des plans pluriannuels de suppressions d'emplois.
- Des régressions des droits et des garanties collectives des personnels.

C'est avec une toute autre conception des finances et de la gestion publiques que la fédération des finances CGT et ses syndicats formulent propositions alternatives et revendications.

Nous nous prononçons pour une transformation profonde de l'impôt et sa réhabilitation dans ses finalités fondamentales : le financement de politiques et de services publics au service du plein emploi solidaire, de la satisfaction des besoins sociaux, la redistribution des richesses produites et détenues au service de la réduction des inégalités.

C'est pourquoi nous proposons notamment :

- L'instauration d'un impôt plus juste au travers d'une réforme de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune, pour renforcer la progressivité de l'impôt direct, diminuer l'imposition des revenus du travail et augmenter celle du capital et de la propriété
- Une réforme de la fiscalité locale

assurant une réelle péréquation des moyens et l'autonomie financière des collectivités locales.

- Une fiscalité assurant la participation et la contribution financière des entreprises au financement des politiques publiques, des services publics mais aussi au développement et à l'aménagement des territoires.

- Une harmonisation européenne de la fiscalité afin de lutter contre le dumping fiscal et l'évasion des capitaux.

La nécessité et la réhabilitation de l'impôt trouvent aussi leurs fondements dans la capacité à démontrer constamment l'efficacité économique et sociale de la dépense publique qui doit dès lors faire l'objet d'un réel contrôle et d'une utilisation optimale.

Pour y parvenir, nous proposons :

- De mettre le contrôle des fonds publics au coeur d'une véritable transformation et démocratisation de l'Etat. L'Etat doit assurer un véritable contrôle dans le cadre de l'exécution de la dépense par la transparence dans la commande publique (respect des règles de la concurrence, combattre les pratiques anticoncurrentielles telles que les ententes), la garantie de la qualité de l'exécution de la commande publique, l'utilisation et la bonne gestion des deniers publics.

- De renforcer la sécurisation des fonds publics, dans le secteur public local par un contrôle effectif et renouvelé, le développement de la mission de conseil dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités locales et des établissements publics contrôlés.

- Une nouvelle loi organique relative aux lois de finances qui garantisse réellement aux citoyens et à leurs représentants la capacité d'apprécier l'efficacité et le progrès économique et social générés par la

mise en oeuvre des politiques publiques.

- Une fiscalité acceptée par les contribuables reposant sur un système déclaratif dont le contrôle constitue la juste et légitime contrepartie.

C'est avec ces objectifs que la fédération des finances CGT et ses syndicats se prononcent pour une nécessaire réforme des administrations fiscales et financières construite autour de principes fondamentaux et directeurs :

1. Accomplissement de l'intégralité des missions dans et par la sphère publique.
2. Réponse aux besoins et aux attentes de l'ensemble des redevables, des contribuables, de l'Etat, des Collectivités locales, des Etablissements public.
3. Amélioration de la qualité de vie au travail en lien avec la qualité des missions.
4. Développement d'un service public de proximité sur l'ensemble du territoire.
5. Respect de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, respect de la séparation entre les missions d'assiette et de recouvrement, non-séparation entre les missions de contrôle et de gestion permettant :
 - D'éviter une dépendance entre ceux qui votent les dépenses et ceux qui sont chargés d'en assurer l'exécution et le contrôle avec toutes les dérives que cela peut engendrer.
 - De ne pas conditionner les objectifs de la mission d'assiette à ceux du recouvrement et réciproquement
 - De garantir les principes d'égalité devant l'impôt.
6. Intervention des personnels et des citoyens dans la définition des politiques publiques, leurs contenus, leurs finalités et l'organisation des services.
7. Intervention des personnels dans

l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs missions qui doit aussi avoir pour objet de redonner un sens au travail à ses finalités. Il en est de même concernant les formes de rémunération, l'organisation des services et les relations hiérarchiques, les modalités de gestion (évaluation, notation, mutation, affectations sur les postes de travail, ...) de plus en plus dégradées du fait de l'introduction du « culte » de la performance et du mérite.

Depuis le conflit de l'année 2000, la fédération des finances CGT et ses syndicats ont donné une traduction concrète à ces principes dans leurs propositions et revendications.

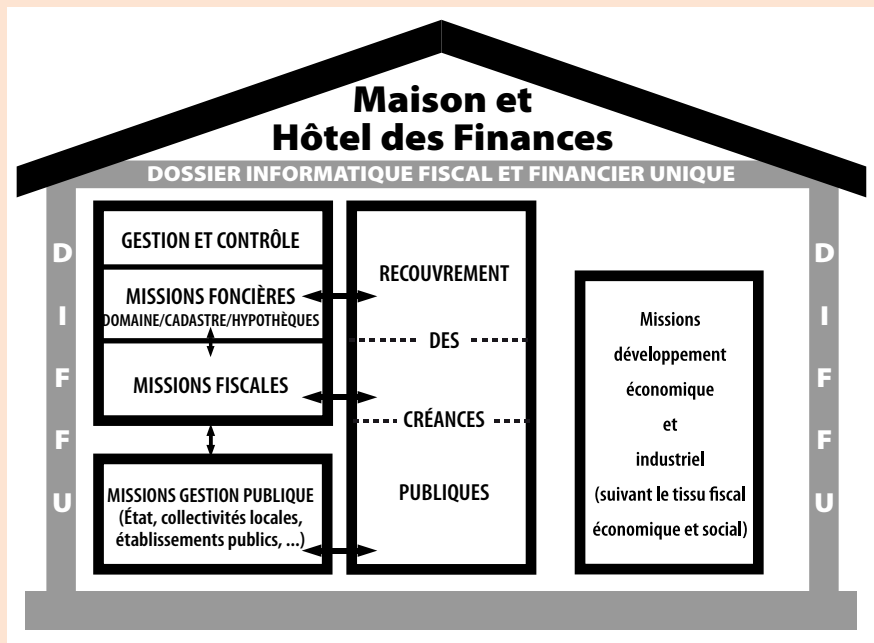
C'est sur la base de ces principes et ces propositions, demeurant aujourd'hui pertinentes et qui ne s'inscrivent pas dans un schéma de fusion tel que ceux envisagés aujourd'hui par le Ministre, que la fédération des finances CGT et ses syndicats ont critiqué les réformes et expérimentations effectuées et engagées depuis l'année 2000.

Suite à l'annonce de la révision générale des politiques publiques (RGPP) lors du Conseil des Ministres du 20 juin 2007 comportant notamment un chantier de fusion de la direction générale des impôts (DGI) et de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), la Fédération des finances CGT et ses syndicats s'adressent à vous afin que nous puissions débattre de propositions et revendications alternatives aux réformes et expérimentations engagées depuis l'année 2000 et au projet de fusion envisagé.

La traduction concrète des principes directeurs à l'élaboration de nos propositions nous amène notamment à mettre en débat une nouvelle conception de l'organisation territoriale, des missions et des adminis-

trations fiscales et financières de la DGI et de la DGCP.

Il s'agit de créer et de développer un nouveau « réseau Finances » de proximité dans les territoires par l'implantation de Maisons et Hôtels des Finances qui pourraient être organisés comme le décrit le schéma ci-dessous :



COMMENTAIRES

1. Les missions fiscales, foncières, gestion publique, développement économique et industriel ont vocation à faire l'objet d'un exercice, à titre exclusif, dans et par la sphère publique.

Elles sont interdépendantes les unes par rapport aux autres et doivent donc être conçues, du point de vue de leurs mises en oeuvre, de manière interactive et liée, dans une seule et même implantation territoriale (Principe numéro 1).

Toutes les informations recueillies, traitées et utilisées pour la mise en oeuvre de ces 4 missions sont utiles pour l'ensemble de ces dernières et doivent donc faire l'objet d'une mutualisation au sein d'un outil informatique partagé qui pourrait s'appeler « dossier informatique fiscal

et financier unique » (DIFFU).

2. Avec les missions « développement économique et industriel », il s'agit de mobiliser et de mettre en synergie des politiques publiques financières, fiscales, foncières et de gestion publique au service du développement des activités et de l'emploi tout en créant les conditions

d'un réel contrôle de l'utilisation et de l'efficacité des fonds publics alloués aux entreprises.

3. Avec les Maisons et Hôtels des Finances, implantés autant que de besoin sur l'ensemble du territoire national, un véritable service de proximité est proposé et mis à disposition des redevables, des contribuables (personnes physiques et entreprises), de l'Etat, des Collectivités locales, des Etablissements publics (Principe numéro 4).

Accueillis de manière conjointe par les personnels affectés à la mise en oeuvre de chacune des missions, ils auraient l'assurance et la garantie du traitement de leurs dossiers dès leurs prises de contact avec une Maison ou un Hôtel des Finances (Principe numéro 2).

De réponses immédiates seraient ap-

portées aux questions et aux problèmes les plus « simples » posés par les usagers. S'agissant des dossiers « complexes », les réponses seraient apportées après un traitement de ces derniers par les différents personnels et services chargés de la mise en oeuvre de chacune des missions. S'agissant du lieu et du volume des implantations administratives, la Fédération des finances CGT et ses syndicats proposent qu'ils soient décidés au terme de discussions et débats contradictoires organisés dans le cadre de conférences, nationales, régionales et départementales, réunissant citoyens, élus, associations, les personnels, les organisations syndicales et professionnelles (Principe numéro 6).

Il convient également de s'interroger sur l'articulation des Maisons et Hôtels des Finances avec les structures organisationnelles des deux réseaux actuels chargés de l'animation, du soutien et de l'assistance.

Dans l'immédiat et jusqu'à l'organisation de ces conférences, la Fédération des finances CGT et ses syndicats exigent l'arrêt des fermetures et des réorganisations des implantations administratives actuellement existantes.

4. Les principes de séparation entre l'ordonnateur et le comptable, entre l'assiette et le recouvrement ; de non-séparation entre les missions de gestion et de contrôle seraient assurés (Principe numéro 5). Il convient de s'interroger si l'efficacité sociale de la séparation entre l'assiette et le recouvrement doit se traduire par la seule dimension fonctionnelle ou par une dimension structurelle.

Ces principes et ces propositions d'organisation des services impliquent l'ouverture de débats et de négociations sur les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.

La fédération et ses syndicats se prononcent pour:

- L'ouverture d'un processus de négociations portant à la fois sur la définition d'un plan pluriannuel de recrutement, de requalification des emplois et de revalorisation des salaires et des régimes indemnitaires versés.

- L'octroi des crédits nécessaires afin de financer cette politique de l'emploi mais également la formation professionnelle des personnels ou encore les dépenses d'investissements (y compris la politique immobilière) et de fonctionnement.

- La définition d'objectifs et d'indicateurs mesurant l'efficacité économique et sociale des politiques publiques et de leurs conditions de mise en oeuvre, y compris au travers d'un indicateur de mesure de la qualité de vie au travail (Principe numéro 3).

- Des droits et des garanties collectives consolidés et offrant de nouvelles possibilités aux agents de la DGI et de la DGCP s'agissant des mobilités professionnelles.

- De nouvelles modalités de gestion des services et des personnels qui donnent un droit nouveau d'intervention direct des personnels dans la réalisation des missions et l'organisation du travail en lien avec la définition de nouvelles conceptions des rôles et responsabilités de l'encadrement.

La Fédération des finances CGT, le Snadgi-CGT, le Snt-CGT appellent les personnels à participer aux assemblées générales inter directionnelles qu'ils initieront tout au long des prochaines semaines afin de débattre de ces propositions et revendications.

C'est sur la base de ces propositions et des débats avec les personnels que la Fédération des finances CGT et ses syndicats mènent bataille contre les projets régressifs du Ministre et pour imposer d'autres choix.

Des meetings CGT Finances pour débattre et construire

A l'évidence, le projet annoncé par le ministre Eric WOERTH dans son discours aux organisations syndicales et dans sa lettre aux agents le 4 octobre 2007, est loin de correspondre aux propositions de la CGT.

Loin de donner les moyens au service public de conforter ses missions et affirmer sa présence sur l'ensemble du territoire, il crée les conditions de nouvelles suppressions d'emplois, de restructurations et fusions de nouveaux postes comptables, notamment en milieu rural.

Pour informer et débattre sur les propositions et pour mobiliser, la fédération des finances CGT et ses syndicats invitent les agents à des meetings dans le cadre des heures trimestrielles d'information interdirectionnelles :

Toulouse :

- 16 octobre

Valenciennes :

- 22 octobre

Lille-Roubaix :

- 23 octobre

Marseille :

- 26 octobre

Auxerre :

- 9 novembre

Rennes :

- 12 novembre

Rouen :

- 16 novembre

Clermont-Ferrand :

- 22 novembre

Bordeaux :

- 26 novembre

Indre et Loire : une victoire qui en appelle d'autres !

Depuis 2001, neuf trésoreries rurales et urbaines ont fermé leurs portes. Comme sur l'ensemble du territoire, fermetures et restructurations de postes se succèdent au mépris des besoins en service public exprimés par la population.

Certaines zones notamment rurales

ont été fermées par le TPG sans que les élus et les représentants du personnel aient été avertis.

En dehors de la méthode pour le moins inacceptable, la CGT a condamné ces nouvelles fermetures qui répondent aux seules logiques de restriction budgétaire en lieu et

lieu et des conséquences néfastes de ces fermetures. Dans la foulée, elle a rencontré et contacté les maires des communes intéressées et les élus du département.

La CGT s'est adressée aux usagers, en co-organisant une réunion publique à Preuilly : forte participation de la population démontrant ainsi son souhait de services publics de proximité, capables de traiter l'ensemble de leurs demandes.

Début octobre, au lendemain de cette réunion, l'annonce du maintien des deux trésoreries est tombée.

Les interventions conjointes sur l'initiative de la CGT, des élus locaux, de la population ont permis de gagner le maintien de ces deux trésoreries rurales, Preuilly et Château-la-Vallière !

Mais il est évident que nous ne laisserons pas passer des manoeuvres qui auraient pour but de rassurer les élus, tout en ne créant pas les conditions d'une viabilité de ces postes.

Pour la CGT, l'engagement doit donc être pris de conforter cette décision en donnant les moyens à ces postes de fonctionner normalement, en y affectant les agents prévus !



ont maintenant réellement sinistrées, privées de services publics.

Au début de l'été 2007, un plan supplémentaire de fermetures concernant les trésoreries de Preuilly et Château-La-Vallière était program-

me par le TPG sans que les élus et les représentants du personnel aient été avertis.

En dehors de la méthode pour le moins inacceptable, la CGT a condamné ces nouvelles fermetures qui répondent aux seules logiques de restriction budgétaire en lieu et

place de l'intérêt de la population. La CGT a une fois de plus fait le choix d'alerter et d'informer les usagers et les élus.

Ille-et-Vilaine : tout doit disparaître ?

Un quart des trésoreries du département ! Le nouveau plan de restructuration de la direction locale est, pour le moins, « ambitieux », même s'il est annoncé sur plusieurs exercices...

Les restructurations et fusions dans l'urbain et quelques fermetures en milieu rural n'auront pas suffi ! Il faut, selon le TPG, « regrouper plus de trésoreries pour rendre un meilleur service public » (sic).

La section CGT s'est donc adressée à l'ensemble des élus (maires, conseillers généraux, députés, sénateurs) des cantons concernés, les informant des menaces pesant sur leurs trésoreries.

Depuis, les rencontres avec la CGT se multiplient. Maires, députés, sénateurs, conseil général, tous s'inquiètent et s'insurgent.

Le conseil général après avoir rencontré la CGT demande à audition-

ner le TPG. Les élus l'interpellent directement, la presse locale s'en mêle à son tour...

Aujourd'hui, pour la direction locale il est devenu urgent... d'attendre que les élections municipales soient passées !

Consciente qu'il ne s'agit que d'un sursis très limité, la CGT continue à organiser le débat autour de ses propositions et la mobilisation pour la défense du réseau.

Bouches-du-Rhône : Les agents ne sont pas solubles dans les restructurations !

Pour la direction du Trésor des Bouches-du-Rhône, les choses sont claires : il faut fermer un maximum de trésoreries. Qu'importe la manière pourvu que Bercy soit tout « esbaubi ».

Mais une chose est d'être le chantre des fusions/restructurations voulues par « nos décideurs », autre chose est de « vendre » le bien fondé des fermetures, des concentrations et des délocalisations.

Les conditions de travail des agents ? L'intérêt de l'utilisateur ? Le cumul de la fréquentation du guichet ? La proximité, la prise en compte des quartiers, des territoires et des réalités socio-économiques ? Le devenir des agents ? Toutes ces questions, les agents se les posent. « Ayez confiance » semble être le seul argument de la direction. « Tout se passera bien »...

Seulement voilà : Il y a un HIC !

L'administration semble oublier qu'un agent est doté d'un encéphale, du pouce opposable, qu'il a des relations sociales, de la mémoire et qu'il communique avec ses collègues. En plus de tout cela... les agents ont le sens du Service Public !

Et la confiance, vue la côte d'amour des ministres et de la haute hiérarchie envers celles et ceux qui sont au charbon (notation, blocage dans les mutations, refus temps partiels, pouvoir d'achat, suppressions d'emplois...),... la confiance..., ils ne l'ont pas.

La Trésorerie d'Aix nord va être rayée de la carte au 1er janvier. Elle est fusionnée dans les locaux d'Aix sud et la gestion des communes transférée sur Aix Municipale.

Les agents d'Aix nord se sont réunis, ont discuté, ont décidé d'agir.

La venue de deux hauts responsables le 15 octobre 2007 (jour d'échéance !) à Aix nord a permis aux agents d'interpeller les « décideurs ». Efficience et efficacité !

Depuis 2 ans la direction loue à perte des locaux qui devaient servir de relogement à la TP d'Aix nord. Une rénovation a été effectuée en 2007 (!) sur le site Aix nord. La fusion sur Aix sud signifie de nouveaux travaux pour accueillir les agents d'Aix nord et pour agrandir le hall d'accueil trop exigu (cumul de fréquentation). A Aix nord, de nombreux agents habitent à l'extérieur de la ville. Ils ont scolarisé leurs enfants en fonction de leur lieu de travail. A Aix nord, il y a un parking où peuvent stationner les agents comme les usagers ; ce n'est pas le cas à Aix sud. La TP d'Aix nord est à proximité du centre des impôts alors que la TP Aix sud en est plus éloignée.

Des dizaines de milliers d'euros de travaux et de location... pour... déménager à nouveau, après la fusion, vers le centre des impôts et construire un HDF. Ce sont aussi ces questions qu'ont soulevées les agents auprès de la haute hiérarchie.

Pour quelle réponse ?

Il n'a été question ni d'efficience, ni d'efficacité encore moins de performance.

« Comme on est faible quand on est dans son tort ! ».

Cette citation du Château de ma mère de Pagnol, c'est peut être ce que se sont dits les deux hauts responsables de l'administration après avoir quitté les lieux.

Mais nous les agents, comme nous sommes forts ensemble quand on a raison !

Contrôleurs stagiaires : à quand l'affectation locale ?

Lors de l'accueil des stagiaires à l'ENT de Lyon, la CGT a été interpellée par des contrôleurs qui s'inquiétaient de leur affectation locale.

Alors que l'affectation départementale est communiquée aux stagiaires peu de temps après leur nomination, certaines directions locales attendent le dernier moment pour communiquer le poste ou service dans lequel les contrôleurs devront s'installer après le stage théorique de Lyon (au 1er mars).

Problème récurrent chaque année, mais il prend là des proportions inégalées avec cette promotion record de 500 B.

Le prétexte évoqué les années passées venait de la connaissance tardive des mutations nationales pour le mouvement du 1er janvier. Or, avec la réforme des mutations, ce mouvement a été supprimé en 2008.

Donc aucune raison objective n'explique désormais la lenteur des directions locales. Et rien ne justifie les difficultés rencontrées par les nouveaux contrôleurs pour trouver un logement en catastrophe lors de leur affectation définitive... surtout en région parisienne qui accueille les trois quarts des lauréats du concours.

Le SNT CGT est intervenu avec ses sections locales (75, 92, 93, 94) auprès de la direction générale et des TPG responsables de cette situation, pour exiger la communication des affectations au moins avant la semaine d'immersion.

Pour être plus forts ensemble...

Mars 2004 avait vu une progression sans précédent de la CGT au Trésor. Passant de 17,52% (score de 2000) à 21,38%, le syndicat CGT est de-

venu deuxième organisation de la DGCP, première pour l'ensemble des finances. Reconnaissance par les personnels du travail accompli par la CGT et affirmation d'une volonté toujours plus importante d'un syndicalisme

de proposition et d'action, cette progression a donné à la CGT une responsabilité encore plus grande pour la conduite des luttes.

par exemple), la CGT a tout mis en oeuvre pour créer les conditions de l'expression la plus large des revendications des salariés. Elle a cherché à développer des démarches unitaires avec les autres organisations des finances et solidaires avec l'ensemble des salariés, public et privés, des jeunes, des retraités, des privés d'emplois, des sans papiers, etc...

Aujourd'hui, nous sommes face à de grands projets de réforme qui auront un impact lourd sur nos conditions de travail, nos carrières, nos missions... nos vies.

Face à ces enjeux, la CGT entend continuer à être un acteur incontournable du débat et de la mobilisation.

Le 4 décembre prochain, vous aurez à choisir vos représentants locaux et nationaux pour les CAP.

Présente dans la plupart des départements et grades, la CGT vous appelle à voter pour ses candidats pour contribuer à construire le rapport de forces qui vous sera favorable.

Le 4 décembre, pour être plus forts ensemble, votez CGT !



venu deuxième organisation de la DGCP, première pour l'ensemble des finances.

Reconnaissance par les personnels du travail accompli par la CGT et affirmation d'une volonté toujours plus importante d'un syndicalisme

De nombreuses luttes, de nombreuses mobilisations... et la CGT a continué à démontrer que les agents du trésor avaient raison de lui faire confiance.

Dans les conflits, tant internes que généraux (la lutte contre le CPE

Bulletin d'adhésion

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse administrative : _____

Grade : _____ Indice : _____ Echelon : _____ Age : _____

Courriel : _____ Signature : _____

Bulletin à renvoyer à Syndicat National du Trésor CGT - Case 451 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 81 56, fax : 01 48 51 99 65, courriel : tresor@cgt.fr, site : www.tresor.cgt.fr

”
syndiquez-
vous
efficace
“



www.cgt.fr

la
cgt